

DELIBERATION N° 90/10-04 - MODIFICATION TEMPS TRAVAIL MMmes FEUERSTEIN et FONTAINE

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée que l'agrandissement de la M.J.C. et l'utilisation croissante des locaux sportifs nécessite un entretien plus important.

Il propose d'augmenter les heures de travail hebdomadaire des agents chargés de l'entretien des locaux, à savoir :

- Madame FEUERSTEIN : 6 h 30*
- Madame FONTAINE : 5 h 50*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier, à compter du 1er Octobre 1990, les horaires hebdomadaires de ces agents de la façon suivante :*
 - Madame FEUERSTEIN : de 30 h à 36 h 30*
 - Madame FONTAINE : de 16 h à 21 h 30*